

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 827 autorisant la mise en circulation en Côte Française des Somalis des pièces divisionnaires de 10 F et 1 F dont les caractéristiques ont été fixées' par les arrêtés interministériels du 2 novembre 1964.

n° 827

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 mai 1965

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro  
1 juillet 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Est autorisée la mise en circulation, en Côte Française des Somalis, des pièces divisionnaires de 10 francs et 1 franc dont les caractéristiques ont été fixées par les arrêtés interministériels du 2 novembre 1964. Ces pièces auront cours légal et pouvoir libératoire dans les conditions fixées par le décret du 17 mars 1949, concurremment avec les pièces de même montant émises au titre des arrêtés: